

FOOTBALL FEMININ

SAISON 2020-2021

Le District de Football de Haute-Loire organise, pour le Football Féminin :

- * un championnat Football à 11 : Deux poules en deux phases
- * un championnat Football à 8 : poules en fonction du nombre d'équipes engagées
- * une Coupe de Haute-Loire « Football à 11 ».
- * une Coupe de Haute-Loire « Football à 8 »
- * une compétition « Futsal »

* Catégories d'âge :

U6F	nées en 2015, dès 6 ans
U7F	nées en 2014
U8F	nées en 2013
U9F	nées en 2012
U10F	nées en 2011
U11F	nées en 2010
U12F	nées en 2009
U13F	nées en 2008
U14F	nées en 2007
U15F	nées en 2006
U16F	nées en 2005
U17F	nées en 2004
U18F	nées en 2003
U19F	nées en 2002
Séniors F	nées avant 2000

* Mixité

Les joueuses U6F à U15F peuvent jouer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge
- de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur, pour les compétitions de ligue ou district uniquement.

FOOTBALL FEMININ

SAISON 2020-2021

CHAMPIONNAT « FOOTBALL A 11 »

ARTICLE 1

Le district de Football de Haute-Loire organise le **Championnat Féminin « Foot à 11 »**.

ARTICLE 2

Le Championnat Féminin « Foot à 11 » se joue en deux phases, de septembre à mai, aux dates déterminées par la Commission d'Organisation.

Le classement se fait par cumul des points obtenus après chaque match :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point
Match perdu par forfait	retrait de 1 point
Match perdu par pénalité	0 point ou retrait décidé par la commission

ARTICLE 3 : Qualification

Pour les rencontres « Foot à 11 », 14 joueuses pourront être inscrites sur la feuille de match : 11 titulaires et 3 remplaçantes.

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 9 joueuses pour commencer la rencontre sera déclarée forfait.

Une équipe forfait ou étant déclarée forfait 3 fois dans la saison est déclarée forfait général.

Si une équipe en cours de partie est réduite à moins de 9 joueuses, elle sera déclarée battue par pénalité.

ARTICLE 3 BIS : Surclassement

Les joueuses peuvent évoluer avec autorisation médicale, en catégorie d'âge immédiatement supérieure.

- * les joueuses U18F et U19F peuvent évoluer en Séniors F sans limitation de joueuses.
 - * les joueuses U17F peuvent évoluer en féminine dans la limite de 3 joueuses maximum,
 - * les joueuses U16F peuvent évoluer en féminine dans la limite de 3 joueuses maximum,
 - * les joueuses U15F ne peuvent pas participer aux compétitions séniors F,
- Les clubs pourront solliciter des dérogations exceptionnelles au Conseil de District

ARTICLE 4 : pratique du jeu

Les équipes féminines observent les règlements généraux de la FFF et les lois du jeu en vigueur, sous réserves des dispositions suivantes :

A) durée des matches

Les matches se jouent en 2 périodes de 45 minutes séparées par une mi-temps d'un quart d'heure.

B) remplacements :

Les équipes disposent de 3 remplaçantes. Une joueuse remplacée devient remplaçante et peut à nouveau entrer en jeu sauf dans les 10 dernières minutes où 2 remplacements sont autorisés

C)

Port de protège-tibias obligatoire.

D) Ballon

le ballon utilisé est un ballon n° 5

ARTICLE 5 : horaire des rencontres

Les matches se déroulent aux dates fixées par la Commission d'organisation.

Ils se déroulent le dimanche matin à 10 heures.

Une équipe n'est pas habilitée à reporter une rencontre.

Un match peut être modifié, mais avec l'accord écrit des 2 clubs et validation du District

ARTICLE 6 : forfait

Une équipe déclarant forfait doit aviser le district, l'équipe adverse et éventuellement les arbitres,

ARTICLE 7 : arbitrage

Une équipe qui le désire peut demander un arbitre au District.

Elle en assure la totalité des frais.

ARTICLE 8 :Accession et rétrogradation

A) accession

En fin de championnat, l'équipe classée à la première place du championnat 2ème phase sera qualifiée pour jouer les « Interdistricts pour accession en R2 F » dont le calendrier et le règlement sont établis par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes. Seules 3 U17F et 3 U16F au maximum pourront participer. Les ententes ne peuvent accéder en ligue ni disputer les interdistricts.

ARTICLE 9 :

Tous les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Conseil de District

FOOTBALL FEMININ

SAISON 2020-2021

CHAMPIONNAT « FOOTBALL A 8 »

ARTICLE 1

Le district de Football de Haute-Loire organise le **Championnat Féminin « Foot à 8 »**.

ARTICLE 2

Le Championnat Féminin « Foot à 8 » se déroule en 2 phases, sous forme de matches aller-retour pour la première et match simple pour la seconde, aux dates déterminées par la Commission d'Organisation.

Le classement se fait par cumul des points obtenus après chaque match :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point
Match perdu par forfait	retrait de 1 point
Match perdu par pénalité	0 point ou retrait décidé par la commission

ARTICLE 3 : qualification

Pour les rencontres « Foot à 8 », 12 joueuses pourront être inscrites sur la feuille de match : 8 titulaires et 4 remplaçantes.

L'équipe se présentant sur le terrain avec moins de 6 joueuses pour commencer la rencontre sera déclarée forfait.

Une équipe forfait ou étant déclarée forfait 3 fois dans la saison est déclarée forfait général.

Si une équipe en cours de partie est réduite à moins de 6 joueuses, elle sera déclarée forfait et battue par pénalité.

Tout club peut engager 2 équipes dans le championnat « Foot à 8 ». Elles seront appelée « équipe 1 » et « équipe 2 ».

Seule « équipe 1 » pourra être engagée en Championnat à 11 la saison suivante, si son classement lui permet.

ARTICLE 3 BIS : Surclassement

Les joueuses peuvent évoluer avec autorisation médicale, en catégorie d'âge immédiatement supérieure.

* les joueuses U18F et U19F peuvent évoluer en Séniors F sans limitation de joueuses.

* Une équipe pourra utiliser 4 joueuses surclassées U16 Fou U17F. Au delà les clubs pourront solliciter des dérogations exceptionnelles nominales et motivées au Conseil de District

ARTICLE 4 : pratique du jeu

Les équipes féminines observent les règlements généraux de la FFF et les lois du jeu en vigueur, sous réserves des dispositions suivantes :

A) durée des matches

Les matches se jouent en 2 périodes de 45 minutes séparées par une mi-temps d'un quart d'heure.

B) remplacements :

Les équipes disposent de 4 remplaçantes. Une joueuse remplacée devient remplaçante et peut à nouveau entrer en jeu sauf dans les 10 dernières minutes où 2 remplacements sont autorisés

C)

Port de protège-tibias obligatoire.

D) Ballon

le ballon utilisé est un ballon n° 5

ARTICLE 5 : horaire des rencontres

Les matches se déroulent aux dates fixées par la Commission d'organisation.

Ils se déroulent le dimanche matin à 10 heures.

Une équipe n'est pas habilitée à reporter une rencontre.

Un match peut être avancé, mais avec l'accord écrit des 2 clubs et validation du District

ARTICLE 6 : réservé

ARTICLE 7 : forfait

Une équipe déclarant forfait doit aviser le district, l'équipe adverse et éventuellement les arbitres,

ARTICLE 8 : arbitrage

Une équipe qui le désire peut demander un arbitre au District.

Elle en assure la totalité des frais.

ARTICLE 9 :Réservé

ARTICLE 10 :

Tous les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Conseil de District.